



SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE
BOLLETTINO

HOLY SEE PRESS OFFICE BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIÈGE PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHL
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE SALA DE IMPRENSA DA SANTA SÉ
BIURO PRASOWE STOLICY APOSTOLSKIEJ دار الصحافة التابعة للكرسي الرسولي

N. 0615

Sabato 21.10.2000

**INTERVENTO DELL'OSSERVATORE PERMANENTE DELLA SANTA SEDE PRESSO L'ONU
ALLA QUINTA SESSIONE DELLA COMMISSIONE DEI DIRITTI DELL'UOMO**

INTERVENTO DELL'OSSERVATORE PERMANENTE DELLA SANTA SEDE PRESSO L'ONU ALLA QUINTA
SESSIONE DELLA COMMISSIONE DEI DIRITTI DELL'UOMO

Si è svolta a Ginevra nei giorni 17-19 ottobre 2000 la quinta sessione della Commissione dei diritti dell'uomo dell'Organizzazione delle Nazioni Unite dedicata alla protezione dei diritti dell'uomo in Medio Oriente. In tale occasione, S.E. Mons. Giuseppe Bertello, Osservatore Permanente della Santa Sede presso l'organizzazione medesima, ha pronunciato l'intervento che pubblichiamo di seguito:

• INTERVENTO DI S.E. MONS. GIUSEPPE BERTELLO

Monsieur le Président,

Les événements qui endeuillent le Moyen Orient, montrent, avec leur extrême gravité, l'urgence d'un engagement persévérant en faveur du respect des droits de l'homme et nous rappellent que leur violation peut enchaîner une série de violences, souvent incontrôlables.

Le Saint-Siège désire manifester son appréciation et son encouragement pour les efforts de la communauté internationale en faveur de la paix dans la région par le rétablissement d'un dialogue constant et constructif. En même temps, le Saint-Siège désire rappeler que la paix ne sera vraie et durable que si elle est fondée sur le droit international, la justice et le respect des droits de tous.

Ces dernier jours on a dû faire face à des situations qui exigent des décisions politiques rapides, capables de permettre l'établissement d'un climat de confiance entre les peuples d'une terre que son nom même désigne comme "Sainte", parce que sur son sol se trouvent les racines spirituelles des trois religions monothéistes les plus importantes: le christianisme, l'Islam et le Judaïsme.

Toutefois, malgré de nombreux et encourageants efforts - déployés surtout ces derniers temps - pour arriver à la paix, que tous veulent, on doit encore relever, malheureusement, l'absence du respect de certains droits fondamentaux tels que le droit à avoir un État et un gouvernement indépendants, ainsi que les droits à la sécurité et à la libre expression de sa propre culture et de son histoire. Or, la réalisation du droit des peuples à

disposer d'eux-mêmes et à collaborer librement avec les autres pour le bien commun international ne peut qu'aider à la construction de la paix dans la mesure où chacun se sentira respecté et considéré comme partie prenante d'un dialogue pour l'édification d'un monde meilleur.

Tant qu'un peuple ne pourra pas jouir de ses droits inaliénables, il y aura toujours des situations de tension, qui tôt ou tard pourraient dégénérer en violence et alimenter des sentiments de haine et de rancune, que la raison ne pourrait plus contrôler.

L'histoire a voulu que deux peuples vivent l'un à côté de l'autre, souvent dans des situations extrêmement tendues et délicates. Cette inimitié, que les nouvelles générations voudraient changer en convivialité et respect réciproque, dure depuis trop longtemps! Ces deux peuples ont besoin de voir reconnus leurs droits: l'un à jouir de conditions de vie sûres et pacifiques; l'autre à avoir une terre et la possibilité de se gouverner et de vivre en harmonie et tranquillité avec ses voisins. Le plein respect des droits de l'homme est la seule garantie pour une vraie cohabitation permettant à tous les peuples de la région de recouvrer leur dignité et leur honneur.

Les paroles que le Saint-Père a adressées aux réfugiés lors de sa visite au camp de Dheisheh, sont, de l'avis de la délégation du Saint-Siège, d'une actualité brûlante: "Les conditions dégradantes dans lesquelles les réfugiés doivent souvent vivre, la permanence de situations qui sont difficilement tolérables, dans l'urgence ou pour une brève période de transit, le fait que les personnes déplacées soient obligées de demeurer pendant des années dans les camps sont les signes du besoin urgent de trouver une juste solution aux causes qui se trouvent à la base du problème. Seul un engagement résolu de la part des dirigeants au Moyen Orient et de toute la communauté internationale - inspirée par une vision supérieure de la politique comme service au bien commun - pourrait faire disparaître les causes de votre situation actuelle. J'en appelle à une plus grande solidarité internationale et à une volonté politique pour affronter ce défi. Je demande à tous ceux qui agissent avec sincérité pour la justice et pour la paix de ne pas se décourager. Je m'adresse aux chefs politiques, afin qu'ils mettent en oeuvre les accords déjà atteints et qu'ils poursuivent leur route vers la paix à laquelle aspirent tous les hommes et les femmes raisonnables, vers la justice qui est un de leurs droits inaliénables" (Doc.Cath., N.2224, pag.370).

L'art. 1er de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclame que "tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité". La communauté internationale doit s'engager afin que ce principe soit toujours sauvegardé et défendu et exiger justice quand il est violé.

[02106-03.02] [Texte original: Français]
